

Conseil métropolitain du 19 octobre 2018

Lutte contre la vacance commerciale et développement du commerce de proximité

La Métropole Européenne de Lille teste le dispositif « Ma boutique à l'essai »

Le Conseil Métropolitain a adopté ce jour la mise en place sur son territoire du dispositif « Ma boutique à l'essai » qui permet de lutter contre la dévitalisation des centres-villes et de favoriser l'installation de commerces de proximité dans les communes. Un an après avoir décidé d'un fonds de concours dédié aux initiatives communales dans ce domaine, la MEL réaffirme ainsi son rôle de facilitateur et d'accompagnateur des projets communaux pour la sauvegarde du tissu commercial de proximité.

Le dispositif « Ma boutique à l'essai »

« Ma boutique à l'essai » est un dispositif porté par [la Fédération des Boutiques à l'Essai](#), association loi 1901 créée en 2014. Il vise à proposer à un porteur de projet de **tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois, renouvelable une fois à des conditions avantageuses** (loyer modéré, possibilité de prêt d'honneur à taux 0 etc.) **L'objectif est de pérenniser le commerce dans le local** en proposant au créateur un accompagnement spécifique tout au long de son projet grâce à un réseau de partenaires locaux

En adhérant à la Fédération des Boutiques à l'essai, la MEL permet ainsi aux communes de son territoire volontaires de pouvoir mobiliser cet outil pour redynamiser leur centre-ville. Le dispositif est également décliné dans les quartiers prioritaires avec « Ma Boutique, Mon Quartier ».

Pour Frédérique Seels, Vice-Présidente de la MEL en charge de l'économie, du commerce et de l'artisanat :

« Le commerce, c'est le moteur de la vie locale. Favoriser son développement c'est offrir aux habitants de nos quartiers la possibilité d'accéder à des produits de qualité près de chez eux. Après avoir voté un fonds de concours dédié, la MEL réaffirme aujourd'hui avec le dispositif « Ma Boutique à l'essai », son rôle de facilitateur et d'accompagnateur des projets communaux pour la sauvegarde et la création du tissu commercial de proximité. »

La mise en place du projet

L'adhésion de la MEL au dispositif permet d'inscrire la démarche dans un partenariat structuré et visible.

La première étape consiste, pour les communes volontaires, à **identifier des locaux vacants prioritaires**. Après une **négociation du loyer** avec les propriétaires, une **convention est signée** entre ces derniers et la Fédération des Boutiques à l'essai, reprenant notamment les conditions d'occupation du local.

La seconde étape vise à **promouvoir le local (vitrophanie, communication) et à lancer un appel à candidature**. Dans le cadre d'un comité de sélection du porteur de projet réunissant les acteurs locaux (associations, bailleurs, assurances, collectivités, etc.), un candidat sera retenu par la commune. Il sera alors accompagné dans son installation pour une période de 6 mois renouvelable 1 fois.

Si l'essai du commerçant est concluant, un bail plus long pourra lui être proposé.

À propos de la MEL

Située au cœur de l'Europe, à 1h des capitales Paris, Bruxelles et Londres, la Métropole Européenne de Lille rassemble 90 communes et 1,2 million d'habitants sur un territoire à la fois urbain et rural. Créée en 1968, elle est présidée par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014 et agit notamment dans les domaines suivants : transport, logement, économie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, énergie, déchets, cadre de vie, sport... Territoire au riche passé industriel, la Métropole Européenne de Lille a toujours su faire preuve de créativité pour se réinventer, ce qui lui vaut d'avoir été désignée Capitale Mondiale du Design pour l'année 2020.

Retrouvez la MEL sur :



Contact presse :
Claire Levrat
03 20 21 35 22
clevrat@lillemetropole.fr